

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL le 01/12/2011

Le Conseil Municipal de la commune de DOMMARTIN-lès-REMIREMONT étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur René POIRSON Maire.

Etaient présents : M. René POIRSON, Maire, M. Marcel MICHEL, M. Michel BUTZ, M. Raymond GENAY, M. Robert SALZEBER, M. Daniel LALLEMANT, M. Jean-Pierre DIDIER, Mme Colette CONTAUX, M. Dominique PIERRE, M. Jean MANSOURI, M. Gérard CUNAT, M. Maurice JOUENNE, M. André LOUIS, M. Christophe GRAVIER, M. Maurice ROCKLIN,

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme Elisabeth AMET à Mme Colette CONTAUX, M. Jean Marc FANTONI à M. Michel BUTZ,

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Marcel MICHEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction. Il l'a acceptée.

BLÉS D'OR : FINANCEMENT ET SUBVENTIONS :

Le Conseil s'étant réuni la veille en séance de travail, Maurice Rocklin refait le point sur la situation, notamment à l'intention du public.

Il fait un bref historique des taux de prêt et rappelle notamment les circonstances qui ont amené la Municipalité à contracter un prêt à taux fixe au mois de mars 2011. Il est précisé également que le travail préalable du Conseil a été d'assurer les possibilités de financement de l'opération : obtention d'un prêt Carsat à taux zéro ainsi qu'une enveloppe PLS.

Après la présentation des avantages et inconvénients de chaque type de prêt, il récapitule l'état d'avancement des subventions et aides sollicitées.

Une équipe de travail est composée :

- Monsieur le Maire
- Monsieur MANSOURI
- Monsieur ROCKLIN
- Monsieur LALLEMANT

Elle suivra l'évolution du dossier Financier des « Blés d'or ».

Lorsque tous les éléments seront connus, Monsieur le Maire informera le conseil en séance de travail sur la décision prise au niveau du PLS.

Pour l'obtention des droits à l'APL, une convention doit être passée entre l'Etat et la municipalité.

- Monsieur le Maire demande l'aval du conseil pour signer cette convention.
- À l'unanimité, le conseil donne son accord pour la signature.

Cette convention, obligatoire en cas de financement des Blés d'Or par un PLS, précise entre autres les obligations du bailleur en terme de montant maximum du loyer ainsi que les règles d'éligibilité des locataires soumis à un plafond de ressources.

QUESTIONS DIVERSES :

- Une parcelle de bois (Héritiers MARANDEL) lieu dit étang bouillon d'une superficie de 53 ares 90 ca est proposée pour achat à la commune.

Valeur 4 500 € (estimation ONF)

- L'assainissement Vecoux Dommartin fonctionne après remplacement des pompes de la station de Vecoux.
Les habitations pouvant se raccorder sont prévenues par courrier officiel.
- Les jeunes ayant détérioré le chalet vert feront des travaux d'intérêt général (TIG) au profit de la commune.

INFORMATIONS :

- Les cérémonies organisées à l'occasion de la journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » de la guerre d'Algérie et des combats Maroc Tunisie se dérouleront le lundi 5 Décembre à 17 H au monument aux morts à Vecoux et à 17 h 30 au monument aux morts à Dommartin.
- Les discours prononcés au congrès des Maires à Paris sont à la disposition des élus.
- Les différentes manifestations pour le Téléthon débuteront le vendredi 2 Décembre 2011.

Fin de séance : 21 h 30.

M. MICHEL,
Secrétaire